

Formation des évaluateurs de compétences professionnelles

Présentation pédagogique



Depuis la fin des années 1990, l'évaluation et la reconnaissance des compétences professionnelles sont une composante fondamentale de la stratégie Européenne pour l'emploi, pour l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. Les objectifs définis par la Commission Européenne intègrent le recours à des procédures d'évaluation des compétences à tous les niveaux (examen des résultats professionnels, tutorat, gestion prévisionnelle du personnel analyse des pratiques, VAE...).

Il existe désormais en Europe un besoin croissant (d'une base commune) d'un cadre de référence commun qui permette d'évaluer les compétences et les pratiques professionnelles.

En particulier, la reconnaissance des acquis de l'expérience ou de l'apprentissage non formel est une mesure visant à promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des objectifs du Sommet de Lisbonne de 2000, ratifié par l'Union européenne, à savoir : faciliter l'employabilité des demandeurs d'emploi et la mobilité, promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et la cohésion sociale.

Dans le contexte hospitalier français, ce projet contribue à répondre à plusieurs enjeux:

I - Une évolution législative qui place l'évaluateur au cœur des dispositifs de mutation de l'hôpital public. Citons par exemple :

- La Validation des Acquis de l'Expérience
- L'entrée des diplômes paramédicaux dans l'architecture européenne des études supérieures (Accords de Bologne pour la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur avant la fin 2010). La Formation des Infirmiers Diplômés d'Etat a été la première concernée.
- La mise en place progressive de l'entretien d'évaluation professionnelle dans la fonction publique hospitalière
- La culture de l'évaluation sous-tend aussi le dispositif de Développement professionnel continu (DPC), créé par la loi HPST. Démarche d'amélioration continue, le DPC est un dispositif nouveau associant l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et de compétences.

II – Un nécessaire accompagnement, à la mobilité, des professionnels de santé en Europe pour permettre une meilleure régulation de l'offre et de la demande.

Le public

Les professionnels amenés à évaluer les compétences de leurs collaborateurs.

Les professionnels, possédant une expertise reconnue dans un domaine, et dont le rôle consiste à reconnaître, évaluer, voire certifier, les compétences et les capacités associées aux profils professionnels dudit domaine.

Dans le domaine hospitalier, le public peut-être par exemple :

- **Les acteurs de la mise en œuvre de l'entretien d'évaluation professionnelle dans la fonction publique hospitalière** (Directeurs, Cadres de santé, administratifs, techniques et ouvriers)
- **Les acteurs de l'accompagnement, dans la rédaction des dossiers de VAE, au sein des établissements** (cadres de santé, administratifs, techniques et ouvriers, responsables de formation)
- **Les acteurs de la mise en œuvre des nouveaux cursus découlant de l'entrée des diplômes paramédicaux dans l'architecture européenne des études supérieures** (Cadres de santé/Maîtres de stage, Infirmiers/Tuteurs, Cadres de santé/Formateurs des écoles)

Objectifs de la formation

Cette formation doit permettre aux participants :

- d'acquérir les connaissances et aptitudes nécessaires pour exercer les fonctions d'évaluateurs dans le cadre d'un processus d'évaluation ;
- de comprendre les éléments clés de l'évaluation théorique et technique des compétences ;
- de se familiariser avec le processus d'évaluation et de validation des compétences professionnelles ;
- de développer les compétences nécessaires pour :
 - planifier un processus d'évaluation ;
 - mettre en œuvre le processus d'évaluation et de validation, ce qui signifie sélectionner les outils et instruments appropriés pour évaluer les qualifications des candidats conformément au référentiel de compétences ;
 - résoudre les difficultés susceptibles de survenir durant le processus d'évaluation et de validation ;
 - rédiger les rapports d'évaluation, avec les conclusions sur les compétences professionnelles évaluées.

Organisation de la formation

La durée de cette formation est de 40 heures (2 sessions en présentiel de 25 heures + 15 heures environ de travail hors session).

Elle couvre le contenu des 5 modules présentés ci-dessous.

Si besoin, un module optionnel est placé en amont pour les participants qui n'auraient pas les pré-requis ou qui voudraient reprendre certaines notions. Un dossier est proposé à ce titre dans un but d'auto apprentissage.

La formation inclut le travail sur une étude de cas et sur une étude réflexive de ses pratiques professionnelles en termes d'évaluation de compétences. Ces travaux sont réalisés en amont de la formation et durant l'intersession.

La deuxième session de formation sera consacrée principalement à une discussion sur les questions, idées, problèmes, etc. soulevés lors du travail d'intersession. Elle sera consacrée à l'identification des bonnes pratiques, la résolution d'une étude de cas, l'évaluation des connaissances assimilées, l'identification des alternatives futures et l'établissement d'un plan d'action.

Résultats d'apprentissage

A l'issue de l'action de formation les participants seront en capacité de :

- Planifier et réaliser une évaluation du niveau d'acquisition des compétences et des performances associées
- Vérifier et évaluer l'acquisition de ces compétences en fonction de référentiels établis (fiches de poste...)
- Sélectionner et concevoir des instruments d'évaluation en fonction des besoins et des contraintes
- Rédiger un rapport final sur l'évaluation
- Communiquer les résultats de l'évaluation à la personne évaluée
- Conseiller la personne évaluée pour améliorer ses performances professionnelles
- Avoir une attitude réflexive par rapport aux dispositifs permettant d'améliorer les compétences professionnelles.

Contenu de la formation

Module 0 : Compétences clés (optionnel – dossier documentaire)

1. La communication et les diversités culturelles
2. L'organisation d'un système d'information
3. L'organisation et types d'organisations
4. Le travail d'équipe la dynamique de groupe
5. La gestion des conflits

Module I : Contexte du processus d'évaluation et de validation des compétences professionnelles

1. La certification professionnelle basée sur les compétences
2. Principes de base pour l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle
3. Les missions et les fonctions de l'évaluateur

Contenu du module: Le processus d'évaluation et de validation des compétences professionnelles dans le pays où se déroule le processus. Définition et caractéristiques des compétences professionnelles. But et objectif de ce processus d'évaluation et d'accréditation. L'intégration de ce processus dans le système éducatif du pays. Profil de l'évaluateur : missions et fonctions.

Module II : Principes techniques de l'évaluation

1. L'évaluation des compétences professionnelles
2. Les Instruments et les outils d'évaluation des compétences
3. La dimension éthique de l'évaluation et les points de vigilance

Contenu du module: En quoi consiste l'évaluation et la reconnaissance des compétences. Objectifs de l'évaluation. L'observation et l'entretien. Principes de base d'une approche éthique de l'évaluation des compétences professionnelles. Les points de vigilance à observer pour la mise en œuvre d'une évaluation.

Module III : Le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences

1. Les phases de la procédure d'évaluation
2. Les pré-requis de l'évaluation et les éléments à posséder dans le contexte de l'évaluation
3. Les informations à recueillir permettant l'évaluation
4. Le guide du recueil d'informations étayant les compétences professionnelles
5. Les critères pour l'évaluation
6. La reconnaissance des compétences

Contenu du module: Étapes et caractéristiques du processus d'évaluation des compétences professionnelles. Type d'informations et documents à posséder avant d'entreprendre l'évaluation. La mise en pratique du guide du recueil d'informations. La collecte et l'analyse des données. Le rapport sur l'évaluation des compétences : contenu, rédaction. La communication des résultats aux professionnels évalués.

Module IV : Méthodes, outils et évaluation des compétences acquises par l'expérience professionnelle

1. La sélection des méthodes et des outils d'évaluation
2. La conception, le développement et la mise en œuvre des outils d'évaluation
3. Le processus de planification de l'évaluation des compétences professionnelles

Contenu du module: Planification de l'évaluation. La conception, le développement et la mise en œuvre des outils d'évaluation. La collecte et l'analyse des données. L'optimisation des ressources pour l'évaluation.

Module V : Communiquer les résultats de l'évaluation des compétences professionnelles

1. La rédaction du rapport d'évaluation
2. L'évaluation des compétences et la communication des résultats au candidat et à l'institution de certification
3. L'apport de conseils sur les formations les plus adaptées au professionnel évalué
4. Les compétences personnelles de l'évaluateur
5. L'évaluation des compétences dans un système de management de la qualité

Contenu du module: le rapport sur l'évaluation des compétences : contenu, rédaction. L'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles. Le processus décisionnel : individuel et collectif. La communication des résultats. Évaluation remise aux professionnels évalués pour le perfectionnement professionnel. Compétences personnelles de l'évaluateur. L'inscription du processus d'évaluation dans le système qualité de l'organisation.

Matériel de formation

Le matériel de formation de base (Modules 1 – 5) sera fourni lors de la première session. Chaque document, préparé par des experts, présente en intégralité chacun des thèmes couverts par la formation.

Activités de formation

Tout au long de la formation, les participants se verront proposer différents types d'activités individuelles qui seront discutés en groupe.

- Activités d'auto-apprentissage, en renforcement des activités d'apprentissage. Ces activités visent à vérifier le niveau de connaissance et de compréhension des concepts et thèmes abordés.
- Activités de mise en pratique
 - Activités pratiques : il s'agit d'adopter une posture réflexive par rapport à son activité d'évaluation dans le cadre sa pratique professionnelle.
 - Études de cas : les études de cas sont centrées sur une situation réelle ou simulée représentant une réalité complexe dans laquelle le candidat doit être capable d'analyser et d'appliquer les connaissances qu'il a acquises afin de prendre une décision en fonction des circonstances.

Evaluation de l'apprentissage

Critères d'évaluation

- Identifier les éléments clés à des fins d'analyse
- Décrire clairement et précisément les idées clés du cas proposé
- Savoir identifier les règles appropriées pour l'analyse du cas
- Relier les concepts de façon claire et cohérente
- Apprendre à trouver les informations nécessaires à la prise de décision
- Répondre de façon complète et claire à toutes les questions
- Apprendre à mettre ses connaissances en pratique en fonction du contexte
- Savoir justifier une décision
- Relier les concepts de façon claire et cohérente
- Utiliser les documents spécifiques adéquats pour l'évaluation et la validation des compétences
- Utiliser la terminologie avec rigueur
- Justifier son évaluation

Compte tenu de la nature de cette formation, l'évaluation sera basée sur une évaluation continue. Les critères à prendre en compte sont définis comme suit :

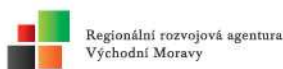
- Résultats des activités pratiques et niveau de maîtrise des concepts couverts par la formation.
- Etude de cas.
- Participation active aux 2 sessions

Contacts:

Pour ce projet, sept partenaires mettent leurs expertises en commun : **ANFH** (France, promoteur du projet), **PASSEPORT EUROPE** (France), **FORO TÉCNICO DE FORMACIÓN** (Espagne), **UNIVERSIDAD DE VIGO** (Espagne), **COOSS MARCHE** (Italie), **DC VISION** (République tchèque), **RAVM** (République tchèque).



Universida de Vigo



Contacts en France



ANFH

265 rue de Charenton
75012 PARIS
Tel: +33 1 44 75 68 00

www.anfh.fr

Françoise FORCIOLI
Déléguée régionale Corse
04 95 21 42 66
f.forcioli@anfh.fr

Denis COSTES
Coordonnateur de projets
01 44 75 10 22
d.costes@anfh.fr



PASSEPORT EUROPE

5 Le Bourg
33490 St Martial

Marie Claude ESCULIER
Directrice
mc.esculier@wanadoo.fr
05 56 76 75 42

